

## Japon : des faits sociétaux font (enfin) l'actualité

Jean-Yves Colin

## A propos d'Asia Centre :

Fondé en 2005, Asia Centre est un institut de recherche indépendant qui conduit des débats et publications sur les relations internationales, stratégiques et économiques, ainsi que sur les transformations politiques et sociales en cours dans toutes les régions d'Asie-Pacifique. Au carrefour de la recherche universitaire et des prises de décision publiques et privées, les chercheurs d'Asia Centre identifient les enjeux régionaux significatifs et les analysent dans leurs dimensions locale et globale. Ses programmes sont ainsi élaborés en liaison avec un vaste réseau de partenaires, entreprises et grands centres spécialisés européens, américains et asiatiques. Il mène avec ceux-ci des opérations conjointes, pour une meilleure confrontation des idées et des enjeux. Les conclusions de ces rencontres, comme les résultats des travaux menés à partir des sources originales par nos chercheurs, sont largement diffusés via les publications du Centre comme par des revues, ouvrages et médias internationaux.

## A propos de l'auteur :

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Jean-Yves Colin a été en poste à la Direction du Trésor, où il a notamment occupé la fonction de Conseiller Financier auprès de l'Ambassade de France au Japon (1987-1990). Il a ensuite rejoint le Groupe Crédit agricole, a été directeur général délégué de la filiale de gestion d'actifs, désormais connue sous le nom d'Amundi, et directeur de la conformité de Crédit agricole S.A. Depuis son départ de ce groupe bancaire en 2013, Jean-Yves Colin a rejoint Asia Centre, où il est membre du conseil d'orientation et expert Asie du Nord.

## Japon : des faits sociétaux font (enfin) l'actualité

Jean-Yves Colin

30 Août 2023

Au cours des dernières décennies la société japonaise a paru immuable, figée. Certains sujets n'apparaissent pas ou guère dans l'actualité. D'autres en revanche la dominaient de manière souvent répétitive : la thématique des « décennies perdues » depuis l'éclatement de la bulle financière à la fin des années 1990, quelque peu rassurante pour certains commentateurs occidentaux, marquée par une stagnation de l'économie faite de petits hauts et de nombreux bas, et ses conséquences sur les entreprises et le monde du travail ; les péripéties d'un lent passage d'une quasi neutralité sous couvert de l'article 9 de la Constitution à une politique de défense davantage pro-active ; la contestation de la personnalité de l'ancien Premier Ministre Abe Shinzo ; l'apparent et inarrêtable déclin du Japon, autrefois « la » grande économie d'Asie, qui se percevait comme « N°1 », désormais menacée par la montée en force de la Chine et la concurrence coréenne ou taiwanaise...

Beaucoup d'étrangers imaginaient ou imaginent encore la société japonaise telle qu'elle a été découverte dans les années 1980, voire telle que les grands classiques du cinéma et de la littérature de l'après-guerre l'ont exposée. Progressivement un relatif désintérêt en est résulté. La curiosité s'est portée ailleurs, vers la Corée quitte à quasiment reproduire les clichés relatifs au Japon, la Chine dans la perspective d'un inéluctable affrontement avec les États-Unis, voire vers une Asie du Sud-Est qui procure un certain exotisme ou maintenant l'Inde.

L'intérêt pour le Japon ne réémerge que par des originalités comme les « hikikomori » (vivant en reclus de la société et de leurs familles) ou à travers d'événements exceptionnels : le tremblement de terre de Kobe en 1995, l'attentat de la secte Aum dans le métro de Tokyo en 1998, le tsunami de mars 2011 suivi de l'accident de l'usine nucléaire de Fukushima, le surprenant assassinat de Abe Shinzo en juillet 2022 dans un pays réputé pour sa sécurité intérieure...ou bien encore la panne informatique du 29 août qui a arrêté pendant un jour le fonctionnement des quatorze usines de Toyota au Japon.

Or les premiers mois de 2023 ont vu surgir dans l'actualité de sujets qui montrent des craquements de la société nipponne sous son supposé vernis ou calme.

L'un de ceux-ci est le harcèlement, notamment sur les lieux de travail et d'éducation. Jusqu'à présent les accidents de travail et les suicides dus à une pression excessive des heures de travail attiraient l'attention, ou bien celui des jeunes. En 1999, Amélie Nothomb avec « Stupeurs et tremblements » avait témoigné d'un harcèlement latent et discriminatoire, nimbé de romanesque ou d'un biais anti-étranger, mais en définitive rééquilibré par d'autres romans comme *La nostalgie heureuse* donnant une image chaleureuse du Japon. Aujourd'hui le harcèlement sexuel est également en cause.

L'affaire relative aux abus sexuels de Kitagawa Johnny (cf.photo), défunt patron fondateur de la très puissante agence de talents masculins Johnny et Associates a révélé des actes de harcèlement sexuel à compter des années 1950 ; en éclaboussant le monde de *l'entertainment* nippon, cette révélation a de fait eu une forte résonance.

L'agence a dominé le monde de la J-Pop, c'est-à-dire variété japonaise, pendant des décennies et assuré la promotion de stars au Japon, le cas échéant au-delà, comme Hikaru Genji ou le groupe les Smaps. Les actes de prédation sexuelle de Kitagawa Johnny sont restés cachés du public jusqu'à sa mort en 2019. Certes avant même cette mort, quelques procès furent engagés mais la notoriété de Kitagawa Johnny et le silence des grands media, en cas de condamnation ont réussi à étouffer les décisions de justice. Ce silence a été facilité par les liens d'affaires et de capital qui lient les grands journaux, les chaînes de télévision et les milieux professionnels de « l'entertainment ». Cette affaire a aujourd'hui dépassé les frontières japonaises ; le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a constitué un groupe de travail pour l'examiner et sa première investigation évoque des faits « profondément alarmants ».

Une autre affaire, datant de la mi-août, concerne aussi le monde du spectacle. Un organisateur de concert d'Osaka a porté plainte contre trois spectateurs soupçonnés d'avoir touché les seins de DJ Soda lors d'un événement de cette artiste coréenne. Les commentaires de DJ Soda ont été largement relayés sur les réseaux sociaux, quand bien même certains ont mis en cause son habillement.

Il y a quelques années le cas d'un viol par un journaliste réputé et supposé proche de Abe Shinzo avait fait la une de l'actualité. La victime avait fait connaître son viol, donné des interviews et écrit un livre ; si in fine le journaliste a été sanctionné et si une partie de l'opinion a pris fait et cause pour elle, l'impression selon laquelle « elle n'était pas étrangère à ce qui lui était arrivé » a subsisté.

La situation de l'ex-engagée des Forces d'Auto-Défense, Gonoï Rina, est une illustration récente, sans doute plus affirmée, des changements en cours en matière de harcèlement sexuel. Cette jeune femme avait rejoint les FAD en 2020 par admiration de leur action dans l'après-tsunami de 2011 à Fukushima. Elle a fait l'objet de brimades, humiliations et harcèlements sexuels de la part d'autres soldats qui n'ont pas été sanctionnés par la hiérarchie militaire. Démissionnaire en 2022, elle a lancé une pétition pour dénoncer sa condition, engagé des poursuites judiciaires et non sans peine a obtenu gain de cause devant un tribunal de Fukushima.

D'autre part les paroles discriminatoires à l'égard des femmes ou d'homosexuels passent de moins en moins dans l'opinion publique, notamment quand elles viennent de personnalités publiques. Autrefois considérées comme des dérapages caractéristiques d'un machisme endémique, d'une certaine irresponsabilité ou d'une mauvaise éducation, elles ne sont plus tolérées. Début février, un conseiller du Premier Ministre avait déclaré qu'il « n'aimerait pas avoir pour voisin un couple LGBT » ; il a d'abord nié les avoir tenus puis les a reconnus ; ce n'était pas sa première saillie homophobe et elle reflète l'état d'esprit des plus conservateurs au sein du parti libéral-démocrate (PLD) au pouvoir, opposés au mariage homosexuel. Le Premier Ministre a qualifié ces déclarations de « choquantes et incompatibles avec la ligne de son gouvernement » et limogé ce conseiller.

A la répression croissante des propos négatifs à l'égard des femmes, on peut aussi lier le durcissement en 2022 des textes relatifs à l'industrie pornographique. Il a été décidé que les sociétés de ce secteur doivent contractualiser les relations avec les intervenants en détaillant les actes demandés. Si l'objectif législatif est d'empêcher des abus observés dans le passé, certains au contraire y voient une reconnaissance d'une industrie qui

dégrade la condition des femmes.

La question du mariage homosexuel est aussi devenue un sujet politique au Japon souvent présenté comme le seul membre du G7 à ne pas le reconnaître. Fin juin, saisi par trois couples de même sexe en 2019, un tribunal de première instance de Fukuoka a estimé que constitutionnellement les couples homosexuels ne peuvent bénéficier des avantages accordés aux couples de sexe différent, n'ont aucun moyen légal de se marier et rejeté leurs demandes d'indemnisation ; ce faisant le tribunal a toutefois considéré que la dignité des individus établie par la Constitution n'est pas respectée. D'autres tribunaux de première instance ont jugé la non-reconnaissance du mariage homosexuel contraire à l'égalité des individus entre eux telle que visée par l'article 14 de la Constitution. La plupart des jugements portent soit sur le non-respect de l'égalité des individus soit sur la discrimination liée à l'absence de protection des couples de même sexe. Le Premier Ministre a indiqué en février que le mariage homosexuel représenterait un « changement dans les valeurs familiales et dans la société » et donc doit être examiné « attentivement », sans doute conscient des difficultés induites au sein de son parti ; il avait complété son propos en ajoutant qu'il ne voulait pas être négatif. Pour contourner la non-reconnaissance de mariage et ne pas attendre un débat à la Diète qui tarde à être engagé par le gouvernement et le PLD au motif qu'il devrait conduire à une réforme constitutionnelle et du Code Civil, environ 300 municipalités ont mis en place des certificats spécifiques qui n'apportent cependant pas les mêmes garanties aux couples de même sexe quand bien même ils leurs facilitent l'accès à certains services. Le principal parti d'opposition, le Parti Démocratique Constitutionnel (PDC), a déposé sans succès une proposition de loi modifiant le Code Civil. Les sondages d'opinion montrent une évolution de l'opinion publique en faveur de la reconnaissance au mariage homosexuel mais 35 à 40 % des personnes interrogées y restent hostiles.

Divers faits divers – au sens journalistique – ont illustré la question LGBT en août. Ainsi la décision d'un tribunal de première instance lors du décès accidentel d'une membre d'un couple lesbien, reconnu comme couple partenaire par une municipalité : la partenaire survivante n'a pas été juridiquement confirmée comme membre d'une famille. Ou bien la situation d'un couple homosexuel nippon-taiwanais vivant au Japon ; leur mariage ayant été enregistré à Taiwan, le couple, par ailleurs militant de la cause homosexuelle, a demandé l'équivalent au Japon. Des dossiers comparables se multiplient dans la presse et sur les réseaux sociaux, et maintiennent une pression sur les autorités.

S'agissant des discriminations verbales envers les femmes, début août, le maire-adjoint de l'arrondissement de Shibuya à Tokyo a été contraint de démissionner après avoir traité de « porc » (kuwabuta) une jeune conseillère d'opposition ; cet arrondissement est un de ceux qui sont actifs dans la promotion du mariage homosexuel. Dans un contexte voisin, le maire de Yokosuka, ville peu éloignée de l'aire métropolitaine Tokyo-Yokohama, a déclaré que « les femmes ont une histoire d'oppression constante ancrée dans leur ADN », sous-entendant que les inégalités hommes-femmes sont intrinsèques ; il a dû s'excuser publiquement. Ce type de déclaration n'est, semble-t-il, pas rare ; selon une étude officielle environ deux tiers des élues ont fait l'objet de moqueries et de harcèlement verbal.

La persistance de propos blessants à l'égard des femmes n'est pas sans lien à la place encore restreinte des femmes dans la vie publique. Certes des exceptions sont notables :

par exemple Koike Yuriko, gouverneure de la Métropole de Tokyo, Yoshino Tomoko, désignée en octobre 2021 comme présidente du syndicat Rengo ou certaines personnalités politiques y compris au sein du PLD comme Takaichi Sanae. Pour autant la sous-représentation des femmes demeure forte. Environ 2 % des élus locaux et moins de 10 % des membres de la Chambre des Représentants à Diète sont des femmes ; le PLD n'a présenté sur ses listes électorales que 20 % de femmes, en deçà de l'objectif (35 %) qu'il s'était fixé ; d'autres partis font mieux (le Parti Communiste en a présenté 52 % et le PDC plus de 46 %) ou moins bien (Komeito 14 %). Tokyo est dans un meilleur équilibre homme-femmes puisque sur les 23 arrondissements de la métropole 6 sont dirigés par une femme.

Le suicide assisté a aussi fait début août la une de l'actualité lorsque l'acteur de kabuki Ichikawa Ennosuke a été poursuivi pour avoir aidé ses deux parents âgés de 75 et 76 ans, à mourir en leur faisant absorber des somnifères dissous dans de l'eau. Libéré sous caution, Ichikawa Ennosuke a été inculpé et la pièce dans laquelle il devait jouer annulée. Cette affaire a remis en lumière la question de la fin de vie que dans le passé la découverte de cadavres de personnes âgées décédées seules (et depuis longtemps), quasiment abandonnées par leurs enfants ou survivant dans un état très précaire, avait mise en lumière.

Autre sujet sociétal important, la justice.

L'incarcération de Carlos Ghosn il y a quelques années avait montré le caractère implacable de la justice nippone et l'acharnement des procureurs. Compte tenu des personnalités impliquées et des sociétés concernées, cette affaire avait passionné les médias. Toutefois, les conditions de la fuite de Carlos Ghosn, les éléments financiers évoqués par ses accusateurs judiciaires et autres, sa condition même d'étranger malgré l'engouement dont il avait bénéficié en redressant Nissan, ont ensuite affaibli sa cause et fait oublier les pratiques de la justice japonaise.

Un autre dossier purement domestique sans doute plus significatif par sa simplicité a sensibilisé l'opinion publique. Hakamada Iwao, aujourd'hui âgé de 87 ans, avait été accusé de l'assassinat d'un couple et de ses deux enfants en 1966. Ayant avoué pendant sa période de garde à vue de trois semaines, il s'était ensuite rétracté mais avait été condamné à mort en 1968. Au fil du temps, les preuves rassemblées se sont avérées très fragiles et contestables. Grâce à la détermination de sa sœur désormais âgée de 90 ans, il a été libéré en 2014. Les déterminations de celle-ci et de Hakamada Iwao lui-même à exiger un procès en révision ont été systématiquement contrecarrées par les procureurs dans les procédures judiciaires jusqu'à ce que la Cour Suprême autorise en mars 2023 ce procès en révision. L'acharnement du procureur à continuer à plaider la culpabilité jusqu'en juillet dernier a fini par choquer l'opinion publique et la presse qu'elle soit conservatrice ou progressiste.

Dans les deux cas (Carlos Ghosn et Hakamada Iwao), au demeurant fort différents, on retrouve des similitudes : l'utilisation de la garde à vue, longue et éventuellement renouvelable en multipliant les actes d'accusation, pour arracher les aveux du suspect, la volonté intangible des procureurs à ne pas se déjuger et à recourir à tous les dispositions possibles pour faire condamner un suspect ou à maintenir une condamnation contre toute évidence.

D'autres affaires comme celles de corruption ou d'abus de biens sociaux mises en

évidence lors de l'organisation des Jeux Olympiques de Tokyo et impliquant des entreprises de premier plan ou de la surfacturation de municipalités par la société Kinki Nippon Tourist récemment dévoilée, sont en quelque sorte plus habituelles, et pas seulement au Japon. En revanche l'irruption médiatique des cas de harcèlement sexuel, le débat sur les droits des minorités LGBT, les propos discriminatoires et offensants à l'égard des femmes, les interrogations sur le fonctionnement de la justice... le sont beaucoup moins. Certes ils n'épuisent pas tous les dysfonctionnements ou points faibles de la société japonaise (ainsi son déclin démographique ou la situation des travailleurs immigrés) mais montrent à ceux qui ne veulent pas le voir, que celle-ci n'est ni figée ni lisse.

Et avec un peu d'humour... à un moment où certains au vu du ralentissement de la croissance et de nouvelles difficultés des entreprises immobilières en Chine évoquent une *japonisation* de l'économie chinoise, et voient leur *rêve chinois* s'estomper, le Japon affiche de bons résultats économiques pour le second trimestre (croissance de +6 % en rythme annuel), liés à la vigueur des exportations, elle-même dopée par la faiblesse historique du yen !